



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023 À 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le sept novembre deux mil vingt-trois en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi quatorze novembre deux mil vingt-trois à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Romuald JALA, Maire.

Présents : Romuald JALA, Philippe FORESTIER, Richard ROBLIN, Brigitte FORESTIER, Rodolphe DAUVIN, Patricia GUISSSE, Alexandre GUISSSE, Corinne DALISSIER, Antoine JUMEAU, Étienne PROFFIT

Représentés : Xavier BAYLE représenté par Rodolphe DAUVIN, Marie-Anne JUMEAU représentée par Antoine JUMEAU, Hakim BENTOLBA représenté par Richard ROBLIN

Excusés : 0

Absents : Matthieu FOURNY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Brigitte Forestier

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 14
PRÉSENTS : 10
ABSENTS : 1
REPRESENTES : 3

VOTANTS : 13

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Choix du devis pour le ravalement de la Ferme.

N° ORDRE	N° DE DÉLIBÉRATION	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
1	-	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023
2	-	Arrêté virement de crédit 01-2023
3	2023-021	Décision Modificative 004
4	2023-022	Choix Devis ravalement de la Ferme

Le conseil communal débute à 20h16.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité. Il est signé par Monsieur le maire et la secrétaire de séance. Il sera affiché et publié sur le site internet de la mairie.

2- Arrêté - Virement de crédit 01-2023

Vu l'insuffisance de crédits sur le chapitre 014, il était nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023_08 du 21 Mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget,

Monsieur le Maire porte donc à la connaissance du Conseil Municipal ce virement de crédit :

Chapitre	Article	Nature	Fonctionnement	
			Dépenses	Recettes
011	60622	Carburant	-373 €	
014	7391118	Fonds péréquation ress. com. et intercom	+ 373€	

3- Décision Modificative 004

Délibération 2023-021

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements, notamment pour passer les écritures d'amortissement de neutralisation du compte 2046.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes.

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
21312 (041)-0	Bâtiments scolaires	0,00	125 499,59
2031 (041)	Installations de voirie	125 499,59	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		125 499,59	125 499,59

Délibération :

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce dispositif comptable.

CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 0 voix, POUR : 13 voix

4- Choix du devis pour le ravalement de la Ferme

Délibération reportée

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de ravalement sur le bâtiment de la Ferme, trois devis ont été présentés au Conseil Municipal.

Plusieurs questions se posent : métrage, matériaux, gouttière, délai d'intervention...

N'ayant pas tous les éléments, le conseil communal préfère reporter cette délibération.

La séance est levée à 21h02